

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016****Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016****AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire**  
**Investissement**  
Chapitre 902 – Enseignement  
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré  
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »  
Programme HP222-003 « Rénovation de lycées publics »

**Le programme « Rénovation de lycées publics » est abondé de 76M€ en autorisations de programme.**

Le financement de cet amendement est gagé sur :

- le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».
- le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

**Exposé des motifs :**

Il ressort très clairement de cette annexe que l'année 2016 sera une année blanche pour les lycées franciliens dont les attentes en matière de rénovation, de construction et de réparation sont pourtant très fortes sur l'ensemble du territoire francilien, en particulier compte tenu des tensions démographiques croissantes.

Le Plan pluriannuel d'Investissement pour les lycées 2012-2022 avait été le fruit d'un travail de concertation intégrant l'ensemble des équipes éducatives et professionnelles, les élèves, les parents d'élèves, les collectivités locales, les rectorats... Le constat partagé des besoins qui en avait découlé avait permis d'identifier, de hiérarchiser et de planifier les grandes priorités sur 10 ans pour une somme globale de 2,4 milliards €.

Pour respecter ce PPI qui répond à l'urgence des attentes, de nouvelles sommes globales répondant à des opérations préalablement pointées auraient donc du être individualisées sur chaque année, y compris 2016, au risque de vouloir prendre plus de retard encore.

Les établissements en attente d'une opération de rénovation sont nombreux et certains auraient pu faire l'objet d'une individualisation dès cette année. A titre d'exemple, les dossiers des lycées Marcel Cachin Saint-Ouen (93) ou Henry Becquerel à Nangis (77) étaient prêts à intégrer le PPI alors même qu'ils répondent aux enjeux de mixité et de pression démographique.

De la même manière la rénovation de la demi-pension des Lycée Romain Rolland Ivry-sur-Seine (94) et Albert Camus à Bois-colombes (92) ne peut se faire attendre tant le succès de la tarification sociale de la restauration scolaire a fait bondir les taux de fréquentions des cantines.

Les tensions démographiques de notre région sont telles qu'elles nécessitent d'être traitées urgemment, sans que la seule solution proposée passe par l'ouverture aux établissements privés qui ne sauraient garantir une égalité de traitement.

Enfin, le groupe Front de gauche aurait souhaité pouvoir abonder cette action pour rattraper l'enveloppe inscrite au BP2015 à savoir 204,668M€. Or l'impossibilité de gager sur l'emprunt empêche cette intervention. Nous rappelons que ce type d'opération devrait être le cœur de cible d'une politique ambitieuse en matière d'investissement public que le recours à l'emprunt doit justement rendre possible.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000101

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Investissement

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 222 « Lycées publics »

Programme HP222-006 « Travaux de maintenance »

**Le programme « Travaux de maintenance » est abondé de 4,000M€ en autorisations de programme et de 4,000M€ en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs :

L'enveloppe dédiée aux travaux de maintenance des lycées est l'outil qui permet à la Région de répondre aux différentes difficultés que peuvent rencontrer les établissements qui, même si elles peuvent paraître minimes aux yeux de certains, peuvent engendrer un large mécontentement et une dégradation progressive de la vie quotidienne des élèves et des équipes éducatives.

Portes cassées, problèmes de plomberie ou de toiture, toilettes en mauvais état... sont autant de problème que ce fonds permet de résoudre au quotidien afin d'éviter les accidents et faire en sorte que la vie scolaire des élèves soit le moins impactée par ces complications dont ils sont malheureusement trop coutumiers.

Le taux d'exécution de 101,5% de cette action prouve à quel point il est urgent de continuer à l'augmenter au même rythme que les années précédentes.

Le grignotage des crédits de maintenance ne fera en réalité qu'accélérer l'exaspération des lycéens et des équipes éducatives. Ce qui ne saurait échappé aux élus régionaux qui siègent dans les Conseils d'administration des Lycées

Céline MALAISE

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000102

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 – Enseignement secondaire  
Investissement  
Chapitre 902 – Enseignement  
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré  
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »  
Programme HP222-005 « Grosses réparations dans les lycées publics »  
Action « Rénovation thermique et efficacité énergétique »

Le programme HP222-003 « Rénovation de lycées publics » est abondé de 110,133 M€ en autorisations de programme.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ». (66M€)

Exposé des motifs :

Le conseil régional avait confirmé son engagement dans le PPI 2012-2022 en faveur d'un plan régional thermique des lycées avec une enveloppe de 350M€. Il a aussi réaffirmé, par la voix de l'exécutif actuel, son engagement en faveur de la transition énergétique.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche souhaite que ces engagements soient suivis de faits concrets qui passent par la réévaluation de l'enveloppe dédiée à la rénovation thermique dans les lycées en affectant les sommes votées au BP 2015. Cette action ne peut en aucun cas souffrir d'une baisse de 80%.

La Région doit être exemplaire en la matière y compris sur son patrimoine. C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000103

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 222 « Lycées publics »

La ligne 222 « Lycées publics » est abondée de 6,310 M€ en autorisations de programme et de 1,452M€ en crédits de paiements.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Compte tenu des besoins croissants des lycées publics qui doivent faire face à la pression démographique, la somme qui leur est allouée sur cette sous-section ne peut en aucun cas faire l'objet d'une baisse alors même que le taux d'exécution est de 100,22%.

Par ailleurs, dans la mesure où, parallèlement, les lycées privés se voient affectés une somme plus importante cette année, cela ne fait pas sens pour le groupe Front de gauche.

Notre groupe ne cautionnant pas l'introduction des lycées privés dans le droit commun, il demande à ce que, pour le moins, les lycées privés et publics soient traités de manière égalitaire.

Céline MALAÏS



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000104

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

## Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

### AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 – Enseignement secondaire  
Fonctionnement  
Chapitre 932 – Enseignement  
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré  
Code fonctionnel 223 « Lycées privés»

La ligne 223 « Lycées privés» est réduite de 0,486 M€ en autorisations de programme et de 0,486 M€ en crédits de paiements.

#### Exposé des motifs :

Notre groupe ne cautionnant pas l'introduction des lycées privés dans le droit commun, il demande à ce que, pour le moins, les lycées privés et publics soient traités de manière égalitaire.

Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016**

**Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 932 – Enseignement  
Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes  
Programme HP28-004 « Aides aux élèves de second cycle »

**Le programme HP28-004 « Aides aux élèves de second cycle » est abondé de 14,469 M€ en autorisations de programme et de 14,469 M€ en crédits de paiements.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

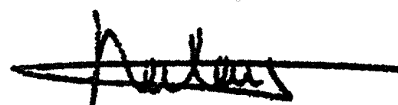
**Exposé des motifs :**

Le groupe Front de Gauche ne cautionnant pas l'introduction des lycées privés dans le droit commun, il demande à ce que, pour le moins, les lycées privés et publics soient traités de manière égalitaire.

Or, il a été décidé par le nouvel exécutif d'ouvrir les aides ci-dessous, hors tarification sociale dans les cantines des lycées, aux élèves des lycées privés sans réviser les montants affectés en fonction de cette nouvelle introduction. L'ouverture de ces nouveaux droits aux privés ne peut en aucun cas se faire au détriment des élèves des lycées publics qui verraient leur part largement réduite.

C'est la raison pour laquelle, il souhaite que soit pris en compte une juste répartition entre le nombre d'élèves du privé (190 000) et du public (472 000) pour établir les sommes telles qu'établies ci-dessous :

- action « Aide régionale à la demi-pension » : 25,498M€ en AE et 25,498M€ en CP
- action « Aide régionale à l'équipement des lycéens » : 5,439M€ en AE et 5,439M€ en CP
- action « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables » : 8,030M€ en AE et 8,030M€ en CP
- action « Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires » : 1,00M€ en AE et 1,00M€ en CP



Céline MALAÏS



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000106

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 « Schéma des formations »

Le programme « Schéma des formations » est abondé de 2,417 M€ en autorisations de programme et de 3,492 M€ en crédits de paiements.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Le schéma de formations que l'exécutif présente comme le cœur de son engagement en matière de politiques éducatives qu'il souhaite ambitieuses se voit affecté d'une baisse de 22% avec une chute de plus de 40% de la seule enveloppe dédiée au décrochage scolaire et de plus de 35% pour la ligne citoyenneté et lutte contre les discriminations.

Pour le groupe Front de gauche, la coupe sévère opérée sur l'enveloppe dédiée au décrochage scolaire alors que cette action a prouvé toute sa légitimité (97% de taux d'exécution), en plus d'être contradictoire avec l'exposé des motifs, aura des répercussions sérieuses et immédiates sur le devenir de milliers de lycéens déjà en très grandes difficultés.

De la même façon, sur la ligne « citoyenneté et lutte contre les discriminations » (taux d'exécution de 100%) qui voit son enveloppe chuter de plus de 35%, ce sont les dispositifs en direction des élèves de milieux populaires, en particulier dans les lycées bénéficiaires de la dotation de solidarité, qui seront sacrifiés.

Il n'est pas envisageable de réduire cette enveloppe que nous proposons de réaffecter de la manière suivante afin de répondre aux engagements précisés dans l'exposé des motifs :

- action « Réussite des élèves » : 5,317 M€ en AE et 6,5M€ en CP
- action « Développement des TICE et des ENT » : 2,3 M€ en AE et 2,3M€ en CP
- action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » : 2,7M€ en AE et 3,730 M€ en CP
- action « Olympiades des métiers » : 0,010M€ en AE et 0,040M€ en CP
- action « Budget participatif économie d'énergie » : 0,550 M€ en AE et 0,550M€ en CP

Céline MALAISÉ

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85





Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000107

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016**

**Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-009 « Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées »

**Le programme « Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées » est abondé de 1,054M€ en autorisations de programme et de 1,054 M€ en crédits de paiements.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

La région avait choisi de traiter l'ensemble des élèves présents dans les lycées de manière égalitaire afin que la réussite pour tous ne reste pas un slogan. C'est la raison pour laquelle avaient été mis en place ces aides aux post-bac.

Nous proposons qu'elles soient rétablies de la manière suivante :

- action « Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS & CPGE » : 0,740M€ en AE et 0,740M€ en CP
- action « Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS » : 0,180 M€ en AE et 0,180M€ en CP
- action « Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE » : 0,250 M€ en AE et 0,250M€ en CP

Céline MALAÏSÉ

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85